MAIRIE DE STE-CROIX
36 Place du Clocher 12260 STE-CROIX
✆ 05 65 81 61 86
✉ contact@sainte-croix-aveyron.fr

ARRETE 2026-71

Organisation d'une enquête concernant l'aliénation d'un chemin rural

Le Maire de la commune de Sainte-Croix ;
Vu le code général des collectivités territoriales (art. L2122-21) ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R134-7 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2026, constatant la désaffectation d'un chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section E n° 446, 445, 1049, 436, 917, 918, 432, 433, 1157, 430, 431 et autorisant le lancement d'une enquête publique ;
Considérant que le chemin rural n'est plus utilisé par le public ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à une enquête publique préalable à son aliénation ;

ARRETE

Article 1
Une enquête publique est organisée afin de recueillir les observations du public concernant l'aliénation d'un chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section E n° 446, 445, 1049, 436, 917, 918, 432, 433, 1157, 430, 431.
Elle se déroulera du 23 novembre au 8 décembre 2026 inclus, soit pendant seize jours consécutifs.

Article 2
Monsieur Jean-Marie PUECH est désigné commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public en mairie :

- Mardi 24 novembre 2026 de 9h00 à 11h00.
- Mardi 8 décembre 2026 de 15h00 à 17h00.

Article 3
Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie, du 23 novembre au 8 décembre 2026.
Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre.
Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie, ou lui être remise lors de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2.